

Le 5 août 2015

JORF n°0179 du 5 août 2015

Texte n°23

DECRET

Décret n° 2015-969 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 portant harmonisation des circonscriptions administratives

NOR: INTA1511761D

ELI:<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/7/31/INTA1511761D/jo/texte>
Alias: <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/7/31/2015-969/jo/texte>

Publics concernés : services déconcentrés de l'Etat ; agents publics et usagers de l'administration.

Objet : modification du périmètre de certaines circonscriptions administratives régionales.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er janvier 2016.

Notice : le décret adapte le périmètre de certaines circonscriptions administratives régionales afin de définir un cadre unifié d'action administrative cohérent avec les nouvelles régions fusionnées.

Références : le présent décret ainsi que le décret qu'il modifie, dans sa rédaction issue de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée d'orientation relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décrète :

Article 1

L'annexe I du décret du 2 juin 1960 susvisé est remplacée par l'annexe du présent décret.

Article 2

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er janvier 2016.

Article 3

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXE I

DÉSIGNATION DES CIRCONSCRIPTIONS d'action régionale	DÉPARTEMENTS
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	Aube, Ardennes, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Marne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Vienne
Auvergne, Rhône-Alpes	Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie
Bourgogne, Franche-Comté	Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Yonne
Bretagne	Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan
Centre, Val de Loire	Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret
Corse	Corse-du-Sud, Haute-Corse
Ile-de-France	Essonne, Hauts-de-Seine, Paris,

	Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Val-de-Marne, Yvelines
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	Aude, Ariège, Aveyron, Gard, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne
Nord - Pas-de-Calais, Picardie	Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme
Normandie	Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime
Pays de la Loire	Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse
Guadeloupe	Guadeloupe
Martinique	Martinique
La Réunion	La Réunion
Guyane	Guyane

Fait le 31 juillet 2015.

Manuel Valls

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,
Bernard Cazeneuve